

Prescrire une Activité Physique Adaptée : indications et modalités de prescription

FORMATION PRESENTIELLE DE 7 HEURES, comprenant ateliers et plénières.

HORAIRES : Accueil 8H30, début 9H et fin 17H30

EXPERTS : Dr Alain FREY & Mme Sophie ROBELOT

LIEU : PARIS

Objectifs

OBJECTIFS GENERAUX

- Connaissances générales sur l'activité physique, la sédentarité et leurs effets sur la santé en prévention primaire, secondaire, tertiaire ;
- Assimiler le cadre et les évolutions réglementaires de la prescription de l'APA ;
- Intégrer l'activité physique adaptée dans le parcours de soins des patients en ALD, atteints de maladies chroniques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS

- Déterminer les différentes indications d'une APA ;
- Identifier les enjeux spécifiques de la prescription de l'APA ;
- Définir les éléments de la prescription de l'activité physique adaptée (APA) en application notamment du guide de promotion ;
- Définir les éléments d'évaluation, de repérage de la population cible de l'APA ;
- Définir les éléments de suivi d'un patient bénéficiant d'une APA ;
- Décrire les ressources et outils disponibles dans le cadre de la prescription d'APA.

Public Visé

Médecins généralistes, rhumatologues, MPR et gériatres

Pré Requis

Médecin en exercice

Méthodes et moyens pédagogiques

FORMATION COGNITIVE PRESENTIELLE DE 7 HEURES, comprenant ateliers et plénières.

HORAIRES : Accueil 8H30, début 9H et fin 17H30

Qualification Intervenant(e)(s)

Médecin du sport ou Médecin généraliste

Parcours pédagogique

Le renforcement des compétences des médecins à la prescription de l'activité physique adaptée et des autres professionnels de santé à sa mise en oeuvre est essentiel, le nombre de patients qui peuvent bénéficier du dispositif de prescription de l'activité physique adaptée étant très important (10,7 millions de patients en ALD en France en 2017 et près de 15 millions avec des maladies chroniques). A ce jour, le dispositif concerne uniquement les patients en ALD.

La proposition de loi visant à démocratiser le sport en France, dans son article 1er bis adopté en 1ère lecture à l'Assemblée nationale le 19 mars 2021 et prochainement en lecture au Sénat, prévoit l'élargissement de la prescription d'activité physique adaptée aux patients atteints de maladies chroniques, au-delà des affections de longue durée et présentant des facteurs de risque. S'il est adopté, cet article permettra également l'élargissement de la prescription à tout médecin prenant en charge le patient, permettant ainsi le développement du dispositif et des bénéfices pour un plus grand nombre de patients. Cet élargissement de la prescription a été inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale sport santé (SNSS) 2019-2024 et du 4ème Programme national nutrition santé (PNNS 4) 2019-2023.

Voir les dates de sessions en bas de page du site

Méthodes et modalités d'évaluation

Pré et Post Tests des connaissances acquises et délivrance d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap.



Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 5 à 30 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : 665.00
Intra (Par Jour) : Nous consulter

indemnisation

Inter

315.00 €

Exonération de la TVA, article 132i de la Directive TVA 2006/112/CE du 28 novembre 2006



Contactez-nous !

SECRETARIAT MAFORM
Secrétariat

Tél. : 0972197661
Mail : secretariat@maform.fr

Code DPC
10402325025



M.A.FORM (Médical Association formation) - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11950368695

Version : APAPR23-20250205

M.A.FORM Association loi 1901 de FMC, 12 A, rue des PEPINIERES 95680 MONTLIGNON - Tel/ 09.72.19.76.61 - secretariat@maform.fr
site: www.maform.fr SIRET 40141461000030
Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE d'IDF sous le n° 11950368695. Cet enregistrement ne vaut pas agrément